

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 7-2017

Séance du 12 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Référence écriture délib :
PC/NG/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération
62
Dont 2 procurations
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
6 janvier 2017
Date d'affichage :

Présents votants (62) : PUCEL Mathieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose-Marie, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Présents non votants : TARDOS Jean, SAJOUS Sébastien, PEFONTAN Marie-Madeleine, MICAS Alain, NERIN Franck, CORTES Agnès, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, RIVIERE Patrick, BAHEU Benoît, PRUGENT LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine, MILLET Michel

Titulaire absent (1) : FOURCADE Dominique

Suppléants absents excusés : BLANCHARD Hervé, LAIREZ Céline, PALASSET Patricia

Procuration (2) : DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain

A été désigné secrétaire de séance M. SOLANA Michel

OBJET : Election des
Vice-Présidents

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-07-01-019 en date du 01 juillet 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure.

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-30-003 en date du 30 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs l'élection des vice-présidents de la communauté issue de l'extension tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Il est procédé au scrutin pour l'élection des membres du Bureau, en l'occurrence des vice-présidents, au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire, que :

Madame BEYRIE est élue 1^{er} Vice-Président
Monsieur MIR est élu 2^{ème} Vice-Président
Monsieur CARTAN est élu 3^{ème} Vice-Président
Monsieur DUBERNARD est élu 4^{ème} Vice-Président

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1^{er} vice-président :
49 suffrages exprimés pour Maryse BEYRIE

Pour le poste de 2^{ème} vice-président
44 suffrages exprimés pour Jean-Henri MIR

Pour le poste de 3^{ème} vice-président
52 suffrages exprimés pour Olivier CARTAN

Pour le poste de 4^{ème} vice-président
46 suffrages exprimés pour Alain DUBERNARD

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Madame BEYRIE en qualité de 1^{er} Vice-Président
Monsieur MIR en qualité de 2^{ème} Vice-Président
Monsieur CARTAN en qualité de 3^{ème} Vice-Président
Monsieur DUBERNARD en qualité de 4^{ème} Vice-Président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Fait à Arreau, le 17 janvier 2017

Le Président,
Philippe CARRÈRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
AURE LOURON
CHATEAU SEURE
65240 - ARREAU